



Communiqué

01 NOV. 2022

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste, a bien voulu nommer des magistrats dans des postes de responsabilité au sein des juridictions financières. Il s'agit de seize (16) présidents de sections au niveau de la Cour des comptes et de quatorze (14) présidents de sections au sein des Cours régionales des comptes.

Les propositions du Conseil de la Magistrature des Juridictions Financières, qui ont reçu l'approbation de **Sa Majesté le Roi** que Dieu le Glorifie, entrent dans le cadre de la mise en œuvre des Hautes Orientations Royales appelant à ce que l'Institution de la Cour des comptes accomplisse ses missions constitutionnelles, particulièrement en matière de l'exercice du contrôle supérieur des finances publiques et dans le domaine de soutien et de protection des principes et valeurs de bonne gouvernance, de transparence et de reddition des comptes ; orientations que ladite Cour a consacré dans le cadre de sa stratégie.

La liste des nominations précitées se caractérise par la désignation de 27 magistrats dans des postes de responsabilité pour la première fois, soit 90% de ces nominations. Elle comprend, en outre, six (6) femmes magistrates, soit 20% des responsables nommés, et seize (16) magistrats ne dépassant pas l'âge de 45 ans, soit une proportion de 53% des nouveaux responsables. L'objectif étant d'encourager la femme et les jeunes magistrats à exercer dans des postes de responsabilité au sein des différentes structures des juridictions financières.

